

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent quatre-vingtième réunion du **COMITÉ EXÉCUTIF** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 10 juin 2024 à 16 h 30 en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 15 JUILLET 2024

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		KAMAL, Najat Membre externe et vice-présidente	X	
DUGUAY, Patrick Membre externe et président		X*	Poste vacant - Chargé-e de cours	-	-
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		Poste vacant - Membre externe	-	-
LABERGE, Murielle Rectrice	X				
Personne convoquée	Présent	Absent	Personne invitée	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X		-		
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

En l'absence du président, monsieur Patrick Duguay, la vice-présidente, madame Najat Kamal, assure la présidence de la séance. Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 34.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbaux :

2.1 Quatre cent soixante-dix-septième réunion (15 avril 2024)

2.1.1 Adoption

2.1.2 Affaires en découlant

2.2 Quatre cent soixante-dix-huitième réunion (extraordinaire) (13 mai 2024)

2.2.1 Adoption

2.2.2 Affaires en découlant

- 2.3 Quatre cent soixante-dix-neuvième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (22 au 24 mai 2024)
 - 2.3.1 Adoption
 - 2.3.2 Affaires en découlant
- 3.- Octroi d'un contrat pour l'ajout d'une chaudière électrique sur le réseau d'eau de chauffage au pavillon Alexandre-Taché

Affaires courantes

- 4.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'UQO et La Haute école pédagogique de Vaud – HEP Vaud (Suisse)
- 5.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'UQO et le Groupe Atlantique – UNA (Maroc)
- 6.- Modifications des tarifs au *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement*
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Prochaine réunion (lundi 15 juillet 2024)
- 9.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-septième réunion (15 avril 2024)

2.1.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-septième réunion (15 avril 2024), et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-septième réunion, les suites régulières ont été données.

2.2 Procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-huitième réunion (extraordinaire) (13 mai 2024)

2.2.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-huitième réunion (extraordinaire) (13 mai 2024), et ce, sans modification.

2.2.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-huitième réunion, les suites régulières ont été données.

2.3 Procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-neuvième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (22 au 24 mai 2024)

2.3.1. Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-neuvième réunion (extraordinaire par consultation électronique) (22 au 24 mai 2024), et ce, sans modification.

2.3.2. Affaires en découlant

La rectrice informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Octroi d'un contrat pour l'ajout d'une chaudière électrique sur le réseau d'eau de chauffage au pavillon Alexandre-Taché

L'UQO désire s'adjoindre les services d'un entrepreneur pour l'ajout d'une chaudière électrique sur le réseau d'eau de chauffage au pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 17 avril 2024, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des soumissions a été faite le 17 mai 2024. Quatre (4) entreprises ont déposé une soumission conforme au devis. L'étude de la soumission a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Séguin Morris Inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 480-CX-2287 concernant l'octroi d'un contrat pour l'ajout d'une chaudière électrique sur le réseau d'eau de chauffage au pavillon Alexandre-Taché; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'UQO et La Haute école pédagogique de Vaud – HEP Vaud (Suisse)

La haute école pédagogique de Vaud (HEP Vaud), qui appartient au réseau des HEP suisse, propose des formations universitaires aux futurs enseignants ainsi que des formations postgrades aux enseignants et à l'ensemble des professionnels du monde scolaire.

La HEP Vaud, souhaite stimuler le champ de la recherche et du développement en sciences de l'éducation, notamment dans le cadre de projets de recherche internationaux et proposer un ensemble de ressources pédagogiques aux professionnels.

Dans ce contexte, la HEP Vaud est partenaire tout comme l'Université Catholique de l'Ouest en France dans la réalisation du projet de MOOC portant sur le leadership humain des directions d'établissements scolaires, financer par le fonds de développement des projets d'internationalisation (FDPI) de l'UQO en 2022.

Ce partenariat pourrait conduire à des résultats tangibles, par exemple :

- le développement de MOOC subséquents;
- l'obtention de fonds de coopération internationale pour le développement de nouveaux projets;
- la mise en œuvre de cotutelles de thèse de doctorat entre les deux universités,
- le développement d'écoles d'été;
- des stages de recherche à l'UQO pour les étudiant-es du partenaire suisse, et
- des missions d'enseignement en Suisse pour les professeur-es de l'UQO.

Bien qu'un accord institutionnel ne soit pas essentiel à la réalisation de ces collaborations, les différents bailleurs de fonds recommandent la signature d'un tel accord pour faciliter l'obtention de nouveau financement, justifier la participation de son corps professoral à la réalisation du projet en cours, mais également pour le développement d'une future école d'été.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 480-CX-2288 concernant l'approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'UQO et La Haute école pédagogique de Vaud – HEP Vaud (Suisse); laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- **Approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'UQO et le Groupe Atlantique – UNA (Maroc)**

Le Groupe Atlantique (UNA) est un groupe d'enseignement supérieur d'excellence, générateur de compétences. Il puise sa raison d'être dans l'innovation pédagogique, l'immersion en entreprise et le développement de compétences en phase avec les attentes du marché. Le Groupe UNA regroupe d'une part deux grandes écoles supérieures, dont l'École de Management (Atlantic Business School) et l'École d'Ingénieurs (Atlantic Engineering School), et d'autre part un pôle Executive Education (proposant des Certificats, Executive Masters, Short Programs et MBS[s]), un Centre de Recherche (CERUNA) et la Fondation UNA.

L'UNA souhaite établir un partenariat avec l'UQO, encadré par une entente d'une durée de cinq ans, renouvelables. Cet accord-cadre a pour objet de favoriser la coopération entre les deux établissements afin d'accroître la qualité de leurs activités de recherche et de formation. À titre d'exemple, la coopération pourrait prendre les formes suivantes :

- délocalisation du programme de DESS GTA;
- activités conjointes de recherche, incluant échange de chercheurs et chercheuses;
- participation à des séminaires et publications conjointes;
- échanges de documents scientifiques et d'enseignement;
- échanges de professeur·es et de méthodes d'enseignement;
- échanges d'étudiants·e;
- programmes conjoints de formation, codirections et cotutelles de thèses.

Le cas échéant, chaque projet de coopération fera l'objet d'une entente spécifique à être approuvée par les instances autorisées des deux établissements.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 480-CX-2289 concernant l'approbation de l'Accord-cadre de collaboration entre l'UQO et le Groupe Atlantique – UNA [Maroc]; laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- **Modifications des tarifs au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement**

Le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* prévoit que les changements à la tarification sont soumis au comité exécutif pour approbation. Les tarifs de stationnement ont été augmentés en 2021 et sont demeurés inchangés depuis.

L'Université loue un terrain à la Ville de Saint-Jérôme pour son bâtiment modulaire. Cette location permet aussi à l'Université de bénéficier d'un parc de stationnement de trente-cinq (35) places situées à proximité du campus. Le coût annuel de la location du terrain est de vingt et un mille sept cent quarante-huit dollars (21 748 \$). De plus, l'Université loue un terrain d'Hydro-Québec au pavillon Alexandre-Taché au coût annuel oscillant autour de quatre-vingt-cinq mille dollars (85 000 \$) incluant le paiement des taxes foncières.

Les dépenses annuelles d'opération des stationnements qui incluent les locations de terrains afférents sont estimées à trois cent vingt-cinq mille trois cent soixante dollars (325 360 \$), après retour de taxes pour l'année 2023-2024. À noter que certaines dépenses sont non incluses, telles que les salaires du personnel du Service des terrains et bâtiments qui participe à la gestion et l'entretien des stationnements. De plus, certains travaux de réfection seront nécessaires à moyen terme pour l'ensemble de nos parcs de stationnement. Le profit au 30 avril 2024 est de deux cent soixante-dix mille sept cent quarante-trois dollars (270 743 \$).

Il est proposé d'augmenter les tarifs de stationnement selon la grille tarifaire présentée à l'annexe 1 sur la base d'une indexation de 2 %. L'un des objectifs est d'encourager la communauté universitaire à prendre davantage les transports collectifs ainsi que d'encourager le covoiturage.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 480-CX-2290 concernant les modifications des tarifs au *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement*; laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- **Période d'information et de questions**

La vice-présidente fait part de la fierté qu'elle a ressentie de voir un formateur de la Formation continue de l'UQO, monsieur Serge Comtois, offrir une formation sur le courage managérial dans son entreprise, Nexans Canada.

8.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 15 juillet 2024 à 16 h 30.

9.- **Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 16 h 41.

Original signé par :

Najat Kamal, vice-présidente
Me Sophie Ouellet, secrétaire générale